

Communiqué de Presse

Paris, le 27 octobre 2020

Laurent Grandin élu Président de l'ACOFAL

Réunie en Assemblée Générale le 26 octobre 2020, l'ACOFAL, Association de Coordination du Frais Alimentaire qui regroupe les filières représentatives du frais alimentaire, a élu Laurent Grandin Président. Laurent Grandin succède ainsi à Bruno Dupont qui restera, après 3 ans de présidence, administrateur de l'association.

Le CNIPT, INTERBEV, FFP et INTERFEL ont adopté à l'unanimité les statuts de l'ACOFAL et ont nommé 1 représentant par interprofession au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ainsi formé a élu :

- **Laurent GRANDIN**, Président d'INTERFEL, en tant que **Président**
- **Jacques WOCI**, Président de FFP, au poste de **Vice-président**
- **Luc CHATELAIN**, Président du CNIPT, au titre de **Secrétaire général**
- **Dominique LANGLOIS**, Président d'INTERBEV, au titre de **Trésorier**

Le nouveau Président a remercié Bruno Dupont, Président fondateur, d'avoir su réunir les conditions nécessaires à la création de l'ACOFAL et pour le travail accompli pour faire asseoir la légitimité de l'association sur toutes les problématiques liées à l'alimentation.

Face à l'actualité, tous les professionnels de l'ACOFAL sont mobilisés pour poursuivre leur engagement qui a permis au printemps dernier d'assurer la continuité d'approvisionnement de leurs produits frais, en quantité et en qualité.

« Les produits frais sont essentiels en termes de goût, de plaisir et d'équilibre alimentaire. Ils sont facteurs de convivialité et de partage et sont éminemment complémentaires.

La tradition du bien manger et de la bonne table sont indissociables de la cuisine et du savoir-faire culinaire à la Française, à base de produits frais. Je suis très fier de porter ce mandat avec l'ensemble de mes collègues des produits frais à mes côtés pour permettre une meilleure reconnaissance de nos filières et remettre « le frais » au cœur de l'alimentation.

Et nous sommes sur la bonne voie puisque Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a récemment annoncé vouloir mettre les produits frais sur le devant de la scène. De même, nous ne pouvons que nous féliciter de la prise de conscience qui s'opère autour de l'opération « chèque produit frais » pour les populations en difficulté. »



Laurent Grandin, nouveau Président de l'ACOFAL

Missions de l'ACOFAL

Créée en février 2014, l'Association de Coordination du Frais Alimentaire a pour objectif de défendre collectivement les intérêts des filières de produits alimentaires frais non transformés. Ses missions consistent d'une part à représenter ses membres dans les instances publiques nationales et communautaires ainsi que dans toutes les organisations traitant globalement d'alimentation, dès qu'une approche multi filières est nécessaire, et d'autre part à participer ou réaliser toutes actions que ses membres jugeront, à l'unanimité, opportun de lui confier pour compléter et renforcer leurs propres actions, sans pour autant s'y substituer.

Quelques chiffres :

- 18 585 000 tonnes de production
- 327 700 entreprises (hors distribution généraliste)
- 987 450 emplois
- 41.3 MDS de CA
- 4 940 000 exports (en tonnes)

Contacts presse:

INTERFEL: Victoire GENEST - 01 49 49 15 20 - v.genest@interfel.com
INTERBEV: Cécile LARDILLON - 01 44 87 44 76 - c.lardillon@interbev.fr
CNIPT: Sabrina ADAM - 01 44 69 42 17 - sadam@cnipt.com
FFP: Caroline MORLOT - 01 84 16 37 22 - cmorlot@francefilierepeche.fr

A propos du CNIPT

Le CNIPT, Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre, est l'organisme interprofessionnel reconnu par les Pouvoirs Publics (loi du 10 juillet 1975) dans le secteur de la pomme de terre de consommation (conservation et primeur), vendue sur le marché du frais en France et à l'export. Il rassemble les opérateurs de la filière pomme de terre fraîche, de la production au commerce. Les missions du CNIPT concernent notamment la connaissance de l'offre et de la demande ; la qualité des produits et l'établissement de normes techniques et de programmes de recherche et développement ; l'information relative aux filières et aux produits et leur promotion sur les marchés intérieur et extérieur.

Pour en savoir plus : www.cnipt.fr / www.lespommesdeterre.com

A propos d'INTERBEV

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière bétail et viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin et équin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire. Afin de mieux intégrer les attentes de la société, les professionnels de cette filière se sont rassemblés autour d'une démarche de responsabilité sociétale, labellisée par l'AFNOR « engagé RSE confirmé » de niveau 3 sur 4 en juin 2018 : le « Pacte pour un Engagement Sociétal », qui vise à mieux répondre collectivement aux enjeux en matière d'environnement, de protection animale et de nutrition humaine.

Pour en savoir plus : www.la-viande.fr / www.naturellement-flexitariens.fr / www.interbev.fr

A propos d'INTERFEL

Créée en 1976, Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais, rassemble l'ensemble des produits issus de la filière des fruits et légumes frais. Tous les stades représentant les métiers de la filière sont représentés : production, coopération, expédition, importation, introduction, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés) et restauration collective. Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.

Pour en savoir plus : www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com

A propos de FRANCE FILIERE PECHE

France Filière Pêche est une association privée à caractère interprofessionnel qui réunit tous les maillons de la filière, depuis les producteurs jusqu'aux distributeurs. L'association a pour mission d'œuvrer à la pérennisation de la filière pêche française, en accompagnant les bonnes pratiques des acteurs, notamment auprès du secteur de production, permettant de réduire la dépendance au gasoil, d'améliorer la sélectivité des engins et la qualité des produits. Elle accompagne par ailleurs de nombreux projets scientifiques visant à améliorer la connaissance de la ressource. France Filière Pêche a également pour objectif de valoriser les produits de la pêche française, et a créé en 2012 la marque PAVILLON FRANCE, permettant d'identifier les produits capturés par des navires français.

Pour en savoir plus : www.francefilierepeche.fr / www.pavillonfrance.fr



